



Voiron, le 29 août 2023

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTENTION

**La présence des clubs à l'Assemblée Générale du Comité est obligatoire
pour ne pas avoir de pénalité.**

Chaque club doit être représenté par son délégué ou par un autre de ses membres licenciés au club, auquel le délégué aura donné pouvoir.

Pour l'Assemblée Générale du Comité, les pouvoirs entre clubs ne sont pas valables.

Les représentants délégués des associations sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire du Comité de l'Isère de tennis de table le :

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 à 19h00 à VOIRON
Salle n°10 – Batiment Aconcagua
180 Boulevard Charavines
38500 VOIRON

Ordre du jour:

- Pointage des associations – vérification des pouvoirs
- Allocution de la présidente du Comité
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2022
- Rapport moral du secrétaire général – Vote N°1
- Approbation du Bilan financier 2022-2023 – Vote N°2
- Rapport du vérificateur aux comptes – Vote N°3
- Vote du Budget prévisionnel et Tarifs 2023-2024 – Vote N°4
- Affectation du résultat – Vote N°5
- Quitus au trésorier – Vote N°6
- Appel à candidature d'un commissaire vérificateur aux comptes pour 2023-2024 – Vote N°7
- Rapport des responsables de commissions
- Remise des Mérites Départementaux et des récompenses
- Questions écrites posées par avance par les clubs
- Clôture de l'AG suivie du pot de l'Amitié

Pour le Comité

Richard Drevon, secrétaire

Les questions posées par les clubs sont à envoyer à contact@ttisere.com avant le 17 septembre 2023, 12 heures.

Une pénalité financière de 15,00 € par voix sera infligée à toute association non présente